

Banques	DECES Monsieur SCHEYVEN 15.5.98	DECES DE Madame BOUCHER 16.2.98	DIFFERENCE
Crédit Communal			
Compte 063/9889953-62	90.586	-50.180	140.766 en moins
CD Moderne 083/9889277-33	62.285	2.168.034	2.105.769 en plus
Contrat EGO-RENT	8.099.999	0	8.099.999 en moins
Dossier titres	Voir liste	Idem que au décès de Mr mais 3.000.000 en +	3.000.000 en plus
MONTANT A JUSTIFIER	Donc reste à justifier 2.105.769 + 3.000.000 - 140.766 - 8.099.999 = 3.134.996		
Postcheque			
CCP n°000-0289121-61	9.873	66.045	56.172 en plus
	Donc rien à justifier		
B.B.L.			
Compte 310-0174566-52	6.136 + 14 actions Renta Cash estimées 1.815.296 = Total 1.821.432	110.842	1.710.790 en moins
Livret-vert n° 310-4062999-46	8	8	0
Compte n° 310-1044044-22	64.004	2.060	61.944 en moins
MONTANT A JUSTIFIER	Donc reste à justifier 1.710.790 + 61.944 = 1.772.743, mais ce montant a été utilisé pour payer les droits de succession dus pour la succession de Mr Scheyven		
Generale de Banque			
Compte à vue n°210-0990250-29	-5.950	157.849	163.799 en plus
Livret-Intérêt n°210-7298234-08	29.393	128.021	98.628 en plus
Compte-titres n°210-0990250-29	titres pour un montant de 1.634.008	titres pour un montant de 1.523.765	110.243 en moins
MONTANT A JUSTIFIER	Donc reste à justifier 163.799 + 98.628 - 110.243 = 150.184 en plus donc 0		
MONTANT TOTAL A JUSTIFIER :	3.134.996		

D26 ter